

## Message no 92 du Conseil communal au Conseil général

**Objet: Endiguements – Ruisseau de Rathvel – Réfection des seuils et curage – Crédit d'investissement de 13 200 francs – Approbation**

Le Conseil communal a l'honneur de soumettre pour approbation au Conseil général le Message no 92 concernant l'octroi d'un crédit d'investissement de 13 200 francs destiné à la réfection des seuils dans le ruisseau de Rathvel et au curage du secteur.

### Situation

Le secteur des travaux se situe à la route du Moléson, dans le ruisseau de Rathvel, entre le Creux de l'Ours et la place de parking en gravier de Rathvel (cf. Plan de situation).

A la suite de plusieurs intempéries, la route du Moléson a été passablement déstabilisée. Après analyse, le Service technique a constaté que le mauvais état de la route venait aussi du ruisseau. En effet, les seuils du ruisseau de Rathvel sont détruits et ne remplissent donc plus leurs fonctions (cf. Photo d'un seuil détruit).

Ces seuils sont aménagés pour réduire la vitesse de l'eau et l'érosion des berges. Ils ont avant tout une fonction stabilisatrice des deux côtés du ruisseau. La route, qui borde le cours d'eau en rive droite, est directement affectée par le défaut de stabilisation de la berge.

La loi cantonale sur les eaux du 18 décembre 2009 (LCEaux – RSF 812.1) précise en son article 27 que *Les travaux d'aménagement, de réfection et d'entretien prévus par le plan directeur de bassin versant sont exécutés par les communes dans le périmètre du bassin versant. Celles-ci peuvent les confier à une association intercommunale, ou à un syndicat s'ils se situent dans un périmètre d'améliorations foncières.* Par conséquent, l'obligation d'aménager et d'entretenir les cours d'eau incombe à la commune.

### But de la dépense

Le crédit d'investissement demandé a pour but de reconstruire les cinq seuils en bois afin de stabiliser le talus en rive droite qui soutient la route. En parallèle à ces travaux, un curage (nettoyage) du ruisseau sera effectué (cf. Profil type et profil en long).

Ces travaux seront effectués par le Service communal des forêts en collaboration avec l'entreprise Brodard Services.

Le montant des travaux s'élève à 40 000 francs et comprend la totalité des services et matériaux. Il est à noter que les 100 m<sup>3</sup> de bois proviendront des forêts communales.

Etant donné l'importance de la situation, ces travaux sont soumis à une procédure simplifiée de la part du Service cantonal de l'environnement (SEn), respectivement de la section Lacs et cours d'eau, qui a validé la subvention de 67%, le 4 décembre 2019.

### Plan de financement

*Rubriques comptables 2020.092.750/5010.00 et 6610.10 – qui annulent et remplacent le crédit d'investissement d'intention sous rubriques 2019.990.750/5010.00 et 6610.10*

Coût total estimé	Fr.	40'000.00
./ Subventions escomptées du SEn-SLCE 67%	Fr.	26'800.00
<b>Coût total estimé à la charge de la Commune</b>	<b>Fr.</b>	<b>13'200.00</b>
À la charge du budget des investissements 2020		

### **Frais financiers du crédit d'investissement dès 2021**

Intérêts passifs	2,5% de Fr.	13'200.00	Fr.	330.00
Amortissement (arrondi à la dizaine inférieure)	2% de Fr.	13'200.00	Fr.	<u>260.00</u>
Total			Fr.	<u>590.00</u>

### **Estimation des charges dès 2021**

Il n'y a aucune influence sur les charges d'exploitation.

### **Conclusion**

**Au vu de ce qui précède, le Conseil communal sollicite votre autorisation pour l'engagement de ce crédit d'investissement de 13 200 francs destiné à la réfection de cinq seuils dans le ruisseau de Rathvel et au curage du secteur concerné.**

Châtel-St-Denis, janvier 2020

Le Conseil communal

Annexes:

- Projet d'arrêté
- Plan de situation
- Photo d'un seuil détruit
- Profil d'implantation des seuils: coupe et face
- Profil d'implantation des seuils: en long

## LE CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

vu

- la loi du 25 septembre 1980 sur les communes (LCo, RSF 140.1);
- le règlement d'exécution du 28 décembre 1981 de la loi sur les communes (RELCo, RSF 140.11);
- le Message no 92 du Conseil communal, du 11 février 2020;
- le Rapport de la Commission financière,

ARRÊTE

### Article premier

Le Conseil communal est autorisé à engager un montant de 13 200 francs destiné à la réfection de cinq seuils dans le ruisseau de Rathvel et au curage du secteur concerné par les travaux.

### Article 2

Ces travaux seront financés par un emprunt bancaire et amortis selon les prescriptions légales.

### Article 3

La présente décision est sujette à referendum conformément à l'art. 52 de la loi sur les communes et à l'art. 23 de son règlement d'exécution.

Châtel-St-Denis, le

## AU NOM DU CONSEIL GÉNÉRAL DE LA VILLE DE CHÂTEL-ST-DENIS

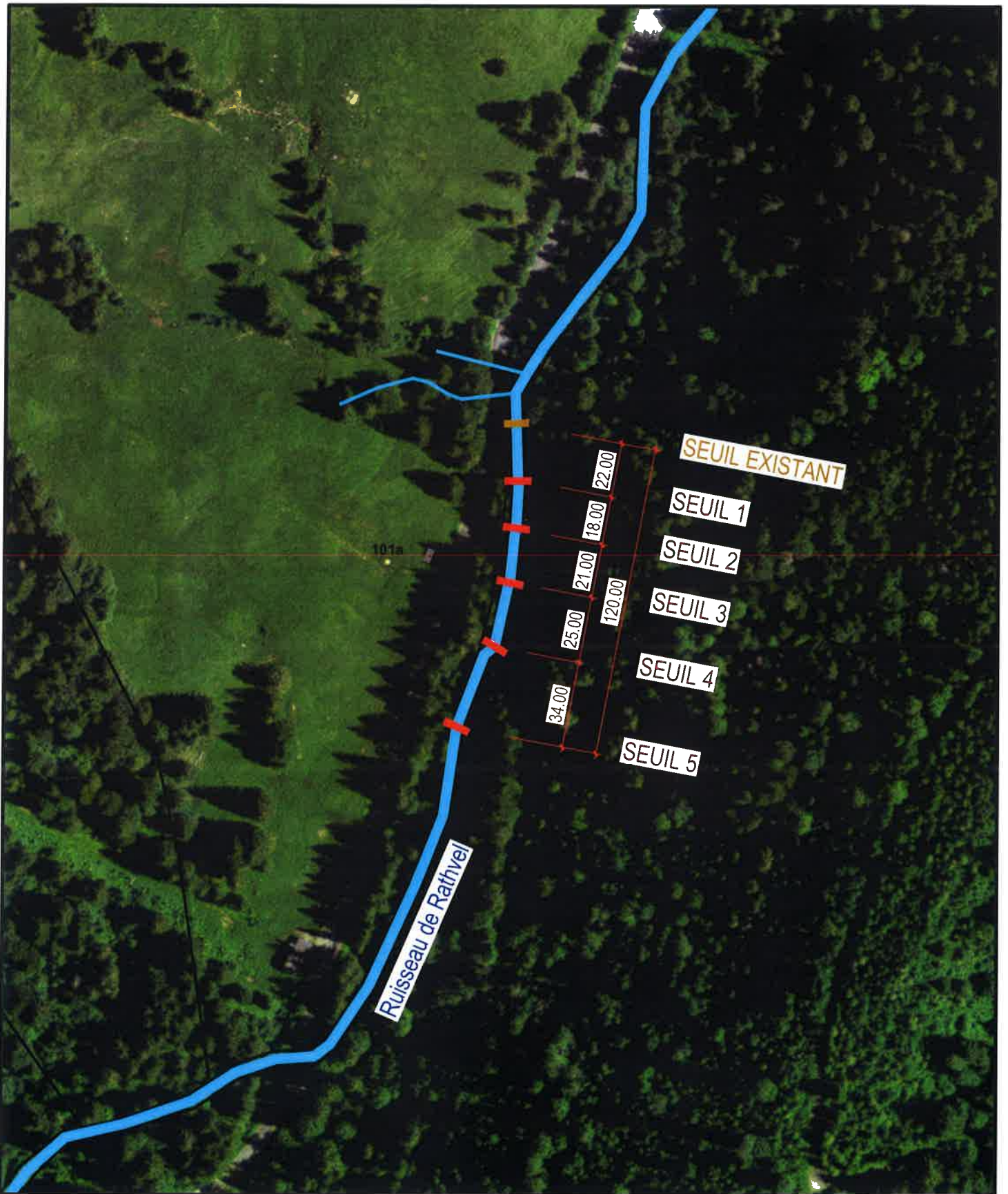
La Secrétaire:

Le Président:

Nathalie Defferrard Crausaz

Jérôme Volery

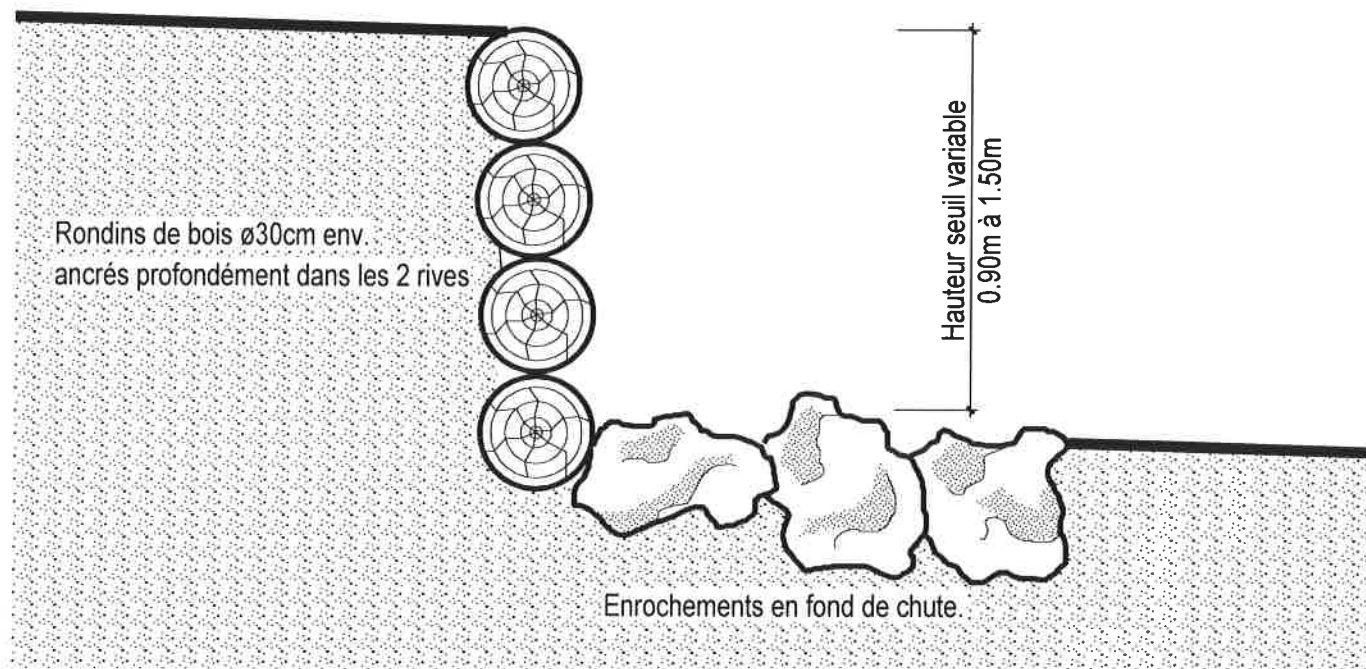
# SITUATION 1:2000



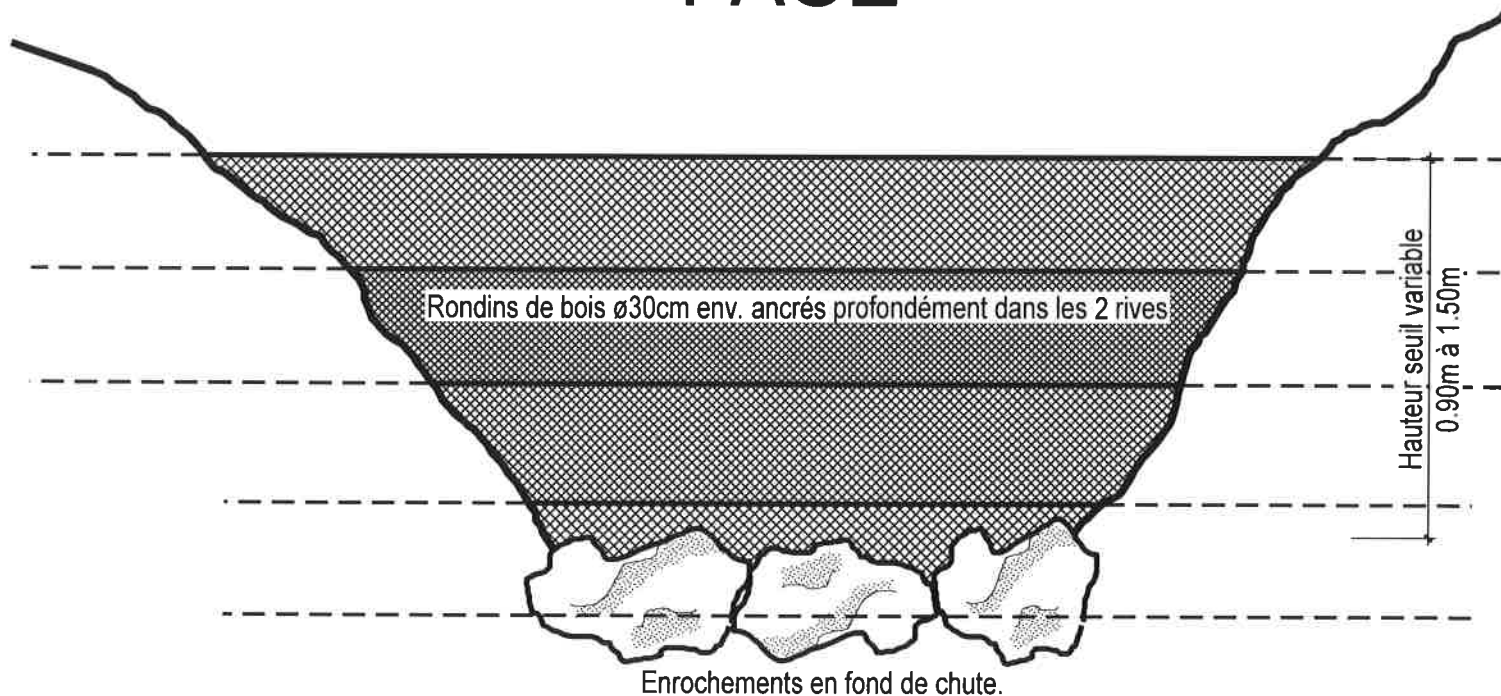


# PROFIL TYPE 1:20

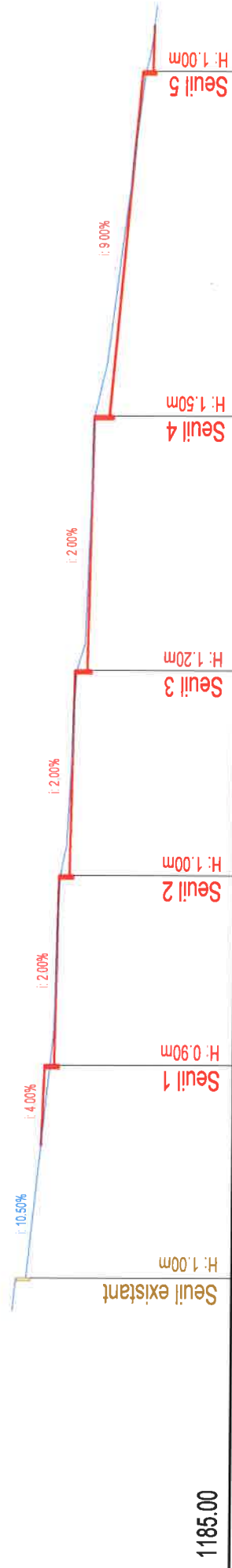
## COUPE



## FACE



# PROFIL EN LONG 1:500



Distances cumulées	0.00	22.00	18.00	40.00	21.00	61.00	25.00	86.00	34.00	120.00
Cotes du terrain	1206.45	1203.24	1202.38	1201.49	1201.08	1199.35	1194.44	1193.78		
Cotes du projet	1205.48	1202.78	1202.49	1201.49	1201.08	1199.38	1194.44	1193.78		